

**DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE  
CANTON DE ROMBAS  
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE ORDINAIRE DU 04 SEPTEMBRE 2023**

Conseillers élus : 15  
En exercice : 15  
Présents : 9  
Pouvoirs : 4  
Absents excusés : 6

Date de convocation : 28 août 2023

**Étaient présents :** Mme Charlotte BECKER ; M. Raymond BECKER ; Mme Géraldine-Sophie CAPRON ; M. Damien FANCELLO ; Mme Catherine LECUYER ; M. Sylvain MARTIN ; Mme Patricia MELY ; Mme Nathalie ROUSSEAU ; Mme Karine WEBER.

**Étaient absents excusés :** M. Jean-Jacques ARNOUX a donné procuration à Mme Catherine LECUYER ; Mme Enza BAROTTE a donné procuration à Mme Karine WEBER ; Mme Pauline GUILBERT a donné procuration à M. Raymond BECKER ; M. Antoine ROSANO a donné procuration à Mme Nathalie ROUSSEAU ; M. Michel TOMPETTE ; M. Dominique WEYANT.

**Secrétaire de séance :** Mme Karine WEBER.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Le Maire, Nathalie ROUSSEAU. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 12 juin 2023.

Madame Le Maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

---

**DÉLIB : 9.1-043/2023 : AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION ET D'EXPLOITATION D'UNE DÉCHETTERIE À MAIZIÈRES-LÈS-METZ**

Un projet de construction et d'exploitation d'une déchetterie sur le territoire de la Commune de Maizières les Metz est proposé.

Une consultation du Public est prévue par les articles R. 512-46-11 et suivants du code de l'environnement.

Un avis au public est affiché à la mairie de Maizières-Lès-Metz, commune d'implantation du projet ainsi que dans les communes dont une partie du territoire est comprise dans un rayon d'un kilomètre de l'installation concernée soit Norroy-Le-Veneur, Fèves, Semécourt et Woippy.

Un dossier de consultation a été mis à disposition du public pendant une durée de 4 semaines à la mairie de Maizières-Lès-Metz.

L'article R. 512-46-11 du code de l'environnement prévoit « la consultation du Conseil Municipal de la commune où l'installation est projetée, ainsi que celui des communes dont une partie du territoire est comprise dans un rayon d'un kilomètre ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne à l'unanimité :

- **UN AVIS FAVORABLE** au projet de construction et d'exploitation d'une déchetterie à MAIZIÈRES-LÈS-METZ par la Communauté de Communes Rives de Moselle.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture de Metz-Campagne pour contrôle de la légalité.

Au registre suivent les signatures.

Fait à Norroy-Le-Veneur, le 05 septembre 2023  
Madame Le Maire, Nathalie ROUSSEAU



Accusé de réception en préfecture  
057-215705112-20230904-2023DEL043-DE  
Reçu le 07/09/2023

